



**Conseil Municipal du 15 septembre 2026**  
**Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn**

**Extrait du Registre des Délibérations**

Envoyé en préfecture le 23/09/2026  
Reçu en préfecture le 23/09/2026  
Publié le 23/09/2026  
ID : 031-213105844-20260915-DELIB2026083-DE



**Délibération 2026-083**

**Subvention exceptionnelle à l'association TAI-JITSU KAN Villemur**

L'An deux mille vingt-six et le mardi 15 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Serge MOULET, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 septembre 2026.

**Présents**

M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin DUROS, Mme Sabrina ROMERO, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, Mme Audrey RAMOND, M. Mickael MOULON, Mme Céline CAMMAS, M. Eric ESPANOL, Mme Brigitte BERTO, M. Frédéric BURGALAT, Mme Sonia GOMEZ, M. Hervé BENECH, Mme Océane HILLAIRET, Mme Chloé PLACIER, Mme Florence DELTORT, Mme Christine POMMEREUL, M. Olivier DE BENEDICTIS.

**Conseillers ayant donné pouvoir**

Mme Jade MALAFOSSE a donné pouvoir à M. Jacques ASO,  
M. Guillaume TURROQUES a donné pouvoir à M. Serge MOULET,  
M. Michel NOT a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA,  
Mme Nathalie BLATCHE a donné pouvoir à Mme Sabrina ROMERO,  
M. Daniel REGIS a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT,  
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à M. Olivier DE BENEDICTIS.

**Conseiller absent excusé**

M. Pierre CRESUT.

**Secrétaire de séance**

Mme Laure PICARD.

**Membres en exercice - 29** | **Membres présents – 22** | **Pouvoirs - 06** | **Membre absent – 01**

## Exposé

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association TAI-JITSU KAN Villemur a déposé une demande de subvention exceptionnelle à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire en date du 10 octobre 2026.

A cette occasion, l'association organisera un stage gratuit, ouvert à tous les participants et au public qui souhaiterait découvrir cet art martial.

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 500€ à l'association TAI-JITSU KAN Villemur pour l'année 2026.

Monsieur le Maire rappelle que les Conseillers Municipaux présents dans les organes dirigeants d'une association ne doivent pas prendre part au vote.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 ;

**Vu** la demande de subvention présentée par l'association TAI-JITSU KAN Villemur ;

## Décision

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association TAI-JITSU KAN Villemur pour l'année 2026 ;
- **D'imputer** cette dépense au chapitre 65 du budget primitif 2026 ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Laure PICARD



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Serge MOULET